

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE LUSIGNAN
BP 40002 – 86600 LUSIGNAN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

Le lundi 15 mars deux mille vingt et un, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le vendredi 19 mars deux mille vingt et un à 20h00.

Le vendredi 19 mars deux mille vingt et un à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Braconnier-Gatard Anne, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Durand Jean-Louis, Estrade Laurent, Herbreteau Jean-Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Madame, Monsieur : Oger Jacqueline (*Marot Catherine*) Girard Éric (*Jean-Louis Ledoux*).

Monsieur Didier Morel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion
de Conseil Municipal du vendredi 5 mars 2021**

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 5 mars 2021 demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque et de question le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen et vote du Compte Administratif 2020 Commune de Lusignan

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour l'examen et le vote du compte administratif de l'exercice 2020 à Madame Geneviève Dugleux, doyenne de l'assemblée.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévues	1 099 838.12
	Réalisées	724 629.83
	Reste à réaliser	76 792.00
Recettes	Prévues	1 099 838.12
	Réalisées	968 852.06
	Reste à réaliser	24 000.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	2 535 711.00
	Réalisées	2 104 207.20
Recettes	Prévues	2 535 711.00
	Réalisées	2 171 442.69

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :

Résultat exercice 2020	+ 244 222.23
Résultats reportés	- 151 257.56
Résultats cumulés au 31.12.2020	+ 92 964.67

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 67 235.49
Résultats reportés	+ 170 000.00
Résultats cumulés au 31.12.2020	+ 237 235.49

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2020 à main levée.

Examen et vote du Compte Administratif Service Lotissement Lusignan exercice 2020

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour le vote du compte administratif à Madame Geneviève Dugleux, doyenne de l'assemblée.

Madame Geneviève Dugleux présente le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues	152 449.02
	Réalisées	152 449.02
Recettes	Prévues	152 449.02
	Réalisées	152 449.02

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	261 063.31
	Réalisées	261 063.31
Recettes	Prévues	261 063.31
	Réalisées	103 695.88

Résultat de clôture de l'exercice cumulé au 31.12.2020

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	- 157 367.43

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2020 à main levée.

Monsieur le maire réintègre la salle de conseil municipal et reprend la présidence de séance.

Monsieur Jacky Michaud arrive à 20h17.

Examen et vote des Comptes de Gestion pour l'exercice 2020 Budget principal Commune de Lusignan et budget lotissement

Objet : Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2020 Budget principal Commune de Lusignan

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Objet : Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2020 Service Lotissement Lusignan

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats 2020 budget principal commune

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ce jour le vendredi 19 mars,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	67 235.49
- Un excédent reporté de :	170 000.00
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	237 235.49
- Un excédent d'investissement de :	92 964.67
- Un déficit des restes à réalisés de :	52 792.00
- Soit un excédent de financement de :	40 172.67

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	237 235.49
Affectation complémentaire en réserve (cpté1068)	95 362.71
Résultat reporté en fonctionnement (002)	141 872.78
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	92 964.67

Affectation des résultats 2020 budget Lotissement

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ce jour le vendredi 19 mars,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	0.76
- Un déficit reporté de :	157 368.19
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	157 367.43
- Un résultat d'investissement de :	0.00
- Un déficit des restes à réalisés de :	0.00
- Soit un besoin de financement de :	0.00

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Déficit	157 367.43
Inscription au compte 002 (dépense de fonctionnement) :	157 367.43
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	0.00

Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire aborde le 5^{ème} sujet la modification de la fiscalité locale dû à la suppression de la taxe d'habitation.

Il rappelle la réunion de commission générale, et explique que la commune récupère la fiscalité sur les propriétés bâties du Département en compensation soit un taux de 17,62 % à ajouter à notre taux.

Le taux de référence 2021 pour les propriétés bâties s'élève donc à 21,10% (taux communal) + 17,62% (taux départemental) soit 38,72%.

L'Etat a pris l'engagement de compenser à l'euro près la taxe d'habitation.

Le taux de 38,72% ne suffit pas à compenser totalement la taxe d'habitation perçue en 2020, la compensation de l'état devrait s'élever à 78 255 €.

Monsieur le Maire rappelle également que la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 50,57%.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons travaillé lors de la commission générale sur la prospective financière de la commune réalisée par le service des finances de Grand Poitiers. Cette étude a été initiée en décembre 2020 et nous a été restituée le 8 mars 2021. Cette prospective a été présentée en détail et les documents ont été remis à chaque conseiller municipal.

Il a été observé que la commune depuis maintenant cinq ans montre que l'épargne brute se détériore tend vers 0%, il est nécessaire de noter qu'en 2015 cette épargne brute était de 400 000 € et qu'aujourd'hui elle se situe à 55 000 €.

L'épargne nette en 2015 était de 37 000 €, fin 2020 cette épargne nette est négative pour la 5^{ème} année consécutive et s'élève à - 201 000 €.

L'épargne brute est beaucoup trop faible à 2,5%.

La prospective financière de 2021 à 2026 c'est-à-dire la durée du mandat montre qu'avec un investissement annuel à hauteur de 200 000 €, il est nécessaire d'aller chercher un emprunt à hauteur de 210 000 €.

La perspective d'investissement sur les 10 dernières années montre que la commune investit chaque année environ 350 000 €.

Avec l'ensemble de ces éléments, la situation peut se résumer ainsi :

Il est nécessaire de trouver au minimum 150 000 € de recettes supplémentaires.

La conclusion de ces éléments montre que nous devons présenter une augmentation des impôts notamment une augmentation sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dès cette année avec une augmentation nous pouvons avoir des résultats mais c'est surtout à l'horizon 2026 que nous pourrions montrer des comptes de résultats et des comptes de gestion avec une épargne brute qui repassera au-dessus des 250 000 € ; l'épargne nette sera alors à nouveau positive.

Ces opérations vont également permettre de retrouver un niveau de trésorerie qui nous permettra de faire face plus facilement à nos dépenses.

C'est au vu de l'ensemble de ces éléments que Monsieur le maire propose d'augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties de 10%. Ce taux de 10% a été longuement réfléchi, il a été également évoqué un taux de 15%.

Avec cette augmentation de 10%, la part d'impôts qui sera levée en supplément est à hauteur de 115 000 €. Si le taux de 15% avait été retenu nous aurions levé 162 000 €.

En face de cette recette supplémentaire, nous avons prévu de faire environ 30 000 € d'économie sur les dépenses de fonctionnement plus, particulièrement sur les dépenses de personnel.

Le gros des économies a été fait sur les 10 dernières années, sur les 6 années de la dernière mandature, il y a toujours eu des efforts faits sur les dépenses de fonctionnement.

Depuis mon arrivée en tant que Maire, j'ai bien pu voir la difficulté de règlement des factures courantes. L'objectif est bien d'assainir les finances de la commune au terme de notre période de 6 années.

Il sera peut-être nécessaire d'appliquer les 5% supplémentaire dans le courant du mandat.

Face à cette situation, il y a en face de nous depuis 2015 la perte en dotation d'environ 200 000 €. Ce mécanisme est arrivé à partir des années 2016-2017 avec une baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes à hauteur de - 120 000 €.

La deuxième raison c'est notre entrée dans la Communauté Urbaine de Grand Poitiers qui a changé notre matrice fiscale ; cela a eu comme effet une augmentation du potentiel financier.

Les dotations sont proportionnées en rapport de ce potentiel financier. De par l'entrée dans Grand Poitiers nous sommes devenus un territoire artificiellement riche. Nous sommes passés de 759 €/habitant à plus de 1000 €/habitant en potentiel fiscal.

Autre élément basé sur ce potentiel financier : le Fonds « Civaux » versé en 2019 :33 000 €, versé en 2020 : 22 000 €, 2021 prévu 11 000 €, puis 2022 : 0 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a également été menée sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, le positionnement de la commune par rapport aux autres communes montre que Lusignan est déjà élevée en taux sur cette taxe ; nous avons donc pris la position de ne pas bouger ce taux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de porter la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 42,59% soit une augmentation de 10% et de maintenir les taxes sur les propriétés non bâties à 50,57%.

La compensation de l'Etat pour la suppression de la Taxe d'Habitation s'élève à 78255 €.

Monsieur le Maire présente la délibération rédigée comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux 2020) 21.10%

Il convient d'ajouter la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département en compensation de la perte de Taxe d'Habitation soit 17.62%.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux 2021) 38.72%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.57%

Monsieur le Maire après avoir présenté la prospective financière de la commune et les besoins de financement nécessaires, propose d'augmenter la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 10 %.

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties est donc porté à 42.59%

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à : 50.57%

Le produit attendu est donc défini comme suit :

Libellés	Bases prévisionnelles	Variation des bases / 2020	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation des taux / 2020	Produit voté par l'assemblée délibérante
TH				Comp Etat	78 255.00
TFPB	2 471 599	2 %	42.59%	10.000%	1 052 654.00
TFPNB	127 584	2 %	50.57 %	0.000 %	64 519.00
CFE					
TOTAL	2 599 183	2 %			1 195 428.00

Monsieur Christian Chaintré revient sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, il s'accorde sur le fait que le taux de 50,57% est élevé mais sachant que la base sur laquelle est calculé ce taux est faible, elle est 20 fois plus faible que la base sur le bâti.

Les gens concernés par cette taxe sur le non-bâti sont au nombre de 718 sur Lusignan – 620 contribuables sur les 718 verraient une variation de moins d'1 euro à 7€. L'immense majorité des assujettis à cette taxe verraient une augmentation très faible. Un groupe de 50 contribuables verraient une augmentation entre 69 et 277 €.

Monsieur Christian Chaintré au nom du groupe d'opposition indique être d'accord avec la nécessité de retrouver un équilibre des comptes de la commune et donc d'augmenter la fiscalité de 10% ; il indique que les deniers de la commune doivent être gérés le plus rigoureusement possible.

Pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties l'augmentation est importante pour tous les contribuables y compris pour les familles fragiles propriétaires de leur logement, l'exemple d'une maison de 80 m² représente une augmentation moyenne de 108 €.

L'impact du foncier non bâti c'est 6400 € de recettes supplémentaires pour la commune avec une augmentation de 10% ; seul un groupe de 12 personnes voient une augmentation supérieure à 100 €.

Le groupe d'opposition regrette vraiment ce choix dans un souci d'équité. Quand les comptes de la collectivité sont en difficulté, il faut aller chercher des recettes.

Monsieur Alain Sèvre rappelle que lorsque la commune en 2017 est entrée dans Grand Poitiers la taxe foncière sur les propriétés non bâties est passée de 3.5% à 7% ; l'effort a déjà été fait.

Monsieur Christian Chaintré regarde l'ensemble, cela va toucher une infime partie de la population, alors que sur le foncier bâti, 80% de la population va être impactée. Il aurait été de bon aloi d'augmenter de la même manière les propriétaires de foncier non bâti.

Monsieur le Maire rappelle que cette question a été évoquée lors de la commission générale, que nos services ont fait et transmis l'étude au conseil municipal et que le choix de la majorité est de maintenir le taux de foncier non bâti au niveau de 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 5 voix contre (Chaintré, Durand, Vadier-Chauvineau, Braconnier-Gatard, Chapelle) et 18 voix pour, d'adopter les taux présentés ci-dessus.

Vote du budget primitif 2021 Budget principal Commune
--

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE			
<i>Vue d'ensemble du fonctionnement</i>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 549 574.78		2 549 574.78
011 - Charges à caractère général	369 770.00		369 770.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	126 600,00		126 600,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	168 000.00		168 000.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 170.00		51 170.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 000,00		24 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	981 310.40		981 310.40
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 000.00		45 000.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	20 800,00		20 800,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	915 510.40		915 510.40
014 – Atténuation de produits	134.37		134.37
65 - Autres charges de gestion courante	762 281.01		762 281.01
66 - Charges financières	38 500.00		38 500.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaire	3 000.00		3 000.00
Total dépenses réelles	2 154 995.78		2 154 995.78
Total dépenses d'ordre	394 579.00		394 579.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 549 574.78		2 549 574.78
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	260 257.00		260 257.00
73 - Impôts et taxes	1 522 841.00		1 522 841.00
74 - Dotations, subventions et participations	522 567.00		522 567.00
75 - Autres produits de gestion courante	60 000.00		60 000.00
76 - Produits financiers	37.00		37.00
013 - Atténuations de charges	2 000.00		2 000.00

002 – Excédent de fonctionnement reporté	141 872.78		141 872.78
Total recettes réelles	2 509 574.78		2 509 574.78
Total recettes d'ordre	40 000,00		40 000,00
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	742 565.38	76 792.00	819 357.38
10 – Dotations fonds divers et réserves	9 600.00		9 600.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	291 500.00		291 500.00
20 - Immobilisations incorporelles	5 579.00		5 579.00
21 - Immobilisations corporelles	147 805.38	46 792.00	194 597.38
Total dépenses réelles hors opérations	454 484.38	46 792.00	501 276.38
0034 – Nouveau cimetière	10 000.00		10 000.00
0061 – Restauration de l'église	60 000.00		60 000.00
0063 – Travaux sur bâtiments communaux	66 000.00		66 000.00
0064 – Acquisition et installation de 3 mobile-homes	33 000.00	30 000.00	63 000.00
0065 – Installation d'un toboggan aquatique	74 135.00		74 135.00
0066 – Création d'une médiathèque	4 836.00		4 836.00
Total dépenses opérations d'investissements	247 971.00	30 000.00	277 971.56
Total dépenses d'ordre	40 110.00		40 110.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	795 357.38	24 000.00	819 357.38
001 Excédent d'investissement reporté	92 964.67		92 964.67
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200 362.71		200 362.71
13 – Subventions d'investissement reçues	14 219.00		14 219.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000.00		1 000.00
Total recettes réelles hors opérations	308 546.38		308 546.38
Opérations d'équipement			
0061 – Restauration de l'église	29 656.00		29 656.00
0063 – Travaux sur bâtiments communaux	10 736.00		10 736.00
0064 – Acquisition et installation de 3 mobile-homes	1840.00	24 000.00	25 840.00
0065 – Installation d'un toboggan aquatique	49 890.00		49 890.00
Total recettes opérations d'investissements	92 122.00	24 000.00	116 122.00
Total recettes d'ordre	394 689.00		394 689.00

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à 5 voix contre (Chaintré, Durand, Vadier-Chauvineau, Braconnier-Gatard, Chapelle) et 18 voix pour.

Vote du budget primitif 2021 Service lotissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement en rappelant que ce budget annexe présente un déficit de 157 367.43 € qu'il est nécessaire de combler par le budget de fonctionnement de la commune.

Nous avons revu la cadence de remise à l'équilibre de ce budget sur une durée de 10 ans alors que cela a été envisagé sur 4 années, ce qui faisait supporter à la commune une dépense supplémentaire

de 50 000.00 € sur le budget principal. A la fin de l'année 2020, Monsieur le maire n'a pas souhaité reprendre 50 000.00 € supplémentaires sur la section de fonctionnement. Cela aurait détérioré un peu plus l'épargne nette. Le budget est présenté comme suit :

SERVICE ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE			
BP 2021			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	261 062.55		261 062.55
011 - Charges à caractère général			
66 - Charges financières			
002 - Déficit de fonctionnement reporté	157 367.43		157 367.43
Total dépenses réelles	157 367.43		157 367.43
Total dépenses d'ordre	103 695.12		103 695.12
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	261 062.55		261 062.55
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	23 017.19		23 017.19
77 - Produits exceptionnels	134 350.24		134 350.24
Total recettes réelles	157 367.43		157 367.43
Total recettes d'ordre	103 695.12		103 695.12
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	103 695.12		103 695.12
16 - Emprunts et dettes assimilés			
Total dépenses réelles hors opérations			
Total dépenses d'ordre	103 695.12		103 695.12
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2021		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	103 695.12		103 695.12
001 - Excédent d'investissement reporté			
16 - Emprunts et dettes assimilés			
Total recettes réelles hors opérations			
Total recettes d'ordre	103 695.12		103 695.12

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 service lotissement, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire rappelle la réunion du jeudi 18 mars concernant le projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Cette réunion s'est tenue sous l'égide de la mairie puisque Monsieur le Maire souhaitait qu'elle puisse avoir lieu en présentiel.

A cette réunion, participait les représentants des parents d'élèves, l'ensemble des instituteurs de l'école élémentaire et maternelle, Madame Agnès Castel, Inspectrice de l'éducation nationale, Monsieur Stéphane Parmentier, Directeur du SIVOS, Monsieur Jacky Michaud, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et Monsieur le Maire de Lusignan pour représenter la commune.

Cette réunion faisait suite à un Conseil d'école exceptionnel où les mêmes participants étaient présents.

Au conseil d'école il a été établi que l'inspecteur d'académie a reporté la décision de fermeture d'une classe pour prendre la décision définitive au mois de juin.

Ceci nous permet d'avoir un délai de 13 semaines pour travailler le projet de fusion.

Monsieur le Maire a proposé aux instituteurs et aux parents d'élèves de constituer des groupes de travail pour regarder l'ensemble de la problématique posée, à savoir si nous allons vers une fusion des deux écoles.

Cette fin d'après-midi (vendredi 19 mars) une manifestation devant la Mairie a été organisée, une trentaine de parents d'élèves et d'autres personnes associées y ont participé.

Une personne représentante des parents d'élèves m'a proposé de répondre à différentes questions sur le projet de fusion envisagé.

A la fin de la manifestation, avec les représentants des deux associations de parents d'élèves un nouveau rendez-vous a été pris pour le 25 mars, cette date sera soumise aux directeurs d'écoles, et j'espère qu'ils s'associeront à cette première réunion de travail pour avancer sur ce dossier.

Monsieur Christian Chaintré demande s'il est possible que les membres de la commission scolaire soient associés à ces discussions.

Monsieur le Maire répond : pas pour l'instant.

Monsieur Christian Chaintré demande qu'elle en est la raison.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant il est prévu une première réunion de travail avec les parents d'élèves, les Directeurs pour tracer notre feuille de route.

Monsieur Christian Chaintré fait part que pour tous les dossiers importants, la commission scolaire ne s'est jamais réunie.

Il ajoute qu'il y a eu une commission scolaire où les débats étaient constructifs, mais sur le dossier de la fusion, dossier important aucune réunion. Monsieur le Maire rappelle la ligne directrice qu'il s'est fixée, la commission scolaire sera réunira le moment venu.

Monsieur Jean-Louis Durand remercie Monsieur le Maire d'avoir rappelé le déroulé jusqu'à la manifestation de ce jour, il exprime le fait que d'autres personnes se sont associées, nous étions environ 70 personnes des Mélusins autour des parents d'élèves.

En général dans ces dossiers la mairie accompagne l'action des enseignants, ou des parents d'élèves, là non, en tant que Maire il a été abordé des notions de coût de fonctionnement pour le SIVOS qu'une école coutera moins chère que deux écoles.

Monsieur Jean-Louis Durand explique que ce ne sont pas des gens qui sont venus s'agréger à une opposition mais des gens qui tous ont été à l'école, ou leurs enfants ont été à l'école.

Dans une ville comme la nôtre, l'école c'est la chose la plus importante, c'est pour cela que les gens étaient là et leur présence était légitime. Cela reflète quand même une situation très particulière pour Lusignan.

Ce débat de fusion n'est pas un débat de spécialiste, ce n'est pas un débat technique, ce n'est pas un débat financier, c'est un débat politique de niveau local, un débat de relations entre une commune, ses enfants et la municipalité.

Monsieur Jean-Louis Durand réitère la demande de Christian Chaintré, il faut admettre que le maire joue son rôle, il représente une majorité ; cette majorité on ne l'entend pas beaucoup sur ce dossier.

Monsieur le Maire répond que ce soir il était seul à la mairie et il a accepté de répondre aux interrogations comme il le fait toujours lorsque des questions lui sont posées.

Il a trouvé que certaines affirmations comme « Le Maire est à la botte de l'administration » ne sont pas justes.

Je pense travailler pour l'intérêt de la commune et des mélusins, et si j'avais envie de décider, je pourrais décider tout seul mais ce n'est pas le cas.

Je me suis mis en travers du processus de fermeture de classe, cela fait réfléchir tout le monde, je ne sais pas si l'on va gagner, ce n'est pas moi qui décide, nous sommes des acteurs dans cette partie-là et comme acteur je n'ai pas envie d'être sur la touche, j'estime essayer de faire un certain nombre de choses.

J'ai informé de la manière d'avancer dans ce dossier à partir de la semaine prochaine, j'ai l'accord des deux associations de parents d'élèves, j'attends la décision du directeur de l'école élémentaire.

Monsieur Charles Deroo souhaite répondre à Monsieur Jean-Louis Durand sur la participation aux échanges du groupe de majorité, il indique que le sujet de l'école a longuement été débattu entre nous et les échanges étaient très ouverts ; la position prise par le groupe est celle que traduit Monsieur le Maire.

Monsieur Jacky Michaud exprime le côté positif. Une décision est tombée en janvier, février de fermeture d'une classe à l'école élémentaire.

Nous avons obtenu du temps, sur ce temps j'ai bien noté l'intérêt que portaient les fédérations de parents d'élèves au projet que l'on pourrait présenter pour construire quelque chose.

L'école c'est fondamental, mais le plus important, c'est le projet que nous pouvons construire autour de l'école.

C'est l'occasion qui nous est donnée de travailler sur ce projet. Le projet fait partie de notre projet global au niveau de la commune.

Si l'on peut demain avoir une ville plus attractive, l'école en fait partie.

Je ne sais pas aujourd'hui quelle décision sera prise sur le projet de fusion ou par le DASEN sur la fermeture de classe. En tout état de cause, le temps qui nous est donné doit être un temps de travail pour nos écoles.

Monsieur Jacky Michaud souscrit à l'ensemble de ce qui a été dit, nous avons cette première réunion de travail vendredi prochain. Nous allons mettre en place des groupes de travail qui je le souhaite seront élargies dans une démarche constructive.

Monsieur Christian Chaintré indique que l'opposition n'a aucune information.

Il ajoute que soit l'opposition fait partie de l'équipe municipale ou nous n'en faisons pas partie.

Monsieur Christian Chaintré indique qu'il a un souvenir lors de l'installation de la municipalité que le Conseil Municipal est une équipe.

Dans une équipe tous les membres en font partie, il n'y a pas 18 d'un côté et 5 qui n'ont aucune information. Nous avons des bruits qui courent des rumeurs.

Il y a une commission scolaire, dont je fais partie, il n'est pas normal que je ne sois pas associé au travail sur le projet de fusion des écoles. Nous sommes conscients d'être dans l'opposition suite à notre défaite aux élections mais nous avons accompagné la majorité dans beaucoup de décisions ou dossiers présentés.

Monsieur le Maire répond qu'il a bien entendu la demande de l'opposition, qu'une première réunion de travail va se tenir et qu'il verra ensuite l'élargissement des groupes de travail.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'opposition dans le cadre de l'équipe se met hors-jeu par le refus du vote du budget.

Lors de la commission générale vous avez entendu notre exposé, il n'y a pas un document que vous n'avez pas eu, vous avez adhéré au projet de budget.

Au niveau des écoles, nous allons avancer et nous élargirons les groupes de travail au fur et à mesure que nous avancerons.

Monsieur Christian Chaintré ajoute que nous sommes élus municipaux faisant partie de la commission scolaire c'est bien la mission de cette commission de travailler sur ce type de dossier ; la réponse du Maire c'est non. Lorsque Monsieur le Maire dit que l'opposition s'est mise hors-jeu, Monsieur Chaintré rappelle que l'opposition a voté 80 à 90 % des dossiers présentés.

Monsieur Jean-Louis Durand indique que pour reprendre les revendications des gens lors de la manifestation, le sujet est de fermer une des deux écoles de Lusignan. S'il y a une alternative à cela, c'est nouveau.

Aujourd'hui ce qui est dit : C'est on ferme une école et après on voit le projet. C'est comme cela que les choses sont présentées.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'est prise aujourd'hui j'ai pu obtenir du temps pour pouvoir, avec les parents d'élèves et les équipes pédagogiques travailler sur le dossier.

Madame Anne Braconnier-Gatard rappelle que lorsque l'inspectrice d'académie est présente, les équipes pédagogiques sont un peu bloquées dans leurs argumentations en rapport avec le pouvoir hiérarchique.

Ce qui serait intéressant c'est que ces treize semaines de travail se fassent vraiment entre la municipalité, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques.

Monsieur le Maire répond qu'il doit y avoir aussi des connexions avec la tutelle.

Monsieur le Maire rappelle que le résultat du vote hier en Conseil d'école n'a pas été totalement pour la fermeture, si l'on retire les deux voix des élus il y avait 6 pour, 2 abstentions, 15 contres (certainement l'ensemble de corps professoral soit 10 ou 11 voix).

Monsieur le Maire clôt le débat sur ce sujet.

Questions diverses :

Monsieur Christian Chaintré revient sur le vote du budget, il s'excuse de ne pas être intervenu pendant le sujet pour expliquer le vote contre de l'opposition sur le budget présenté.

Ce vote contre de l'opposition n'est pas sur le principe même du budget mais sur les choix d'investissements qui sont des choix de la majorité pour lesquels l'opposition a voté contre. Donc par cohérence par rapport à nos votes précédents, nous nous sommes prononcés contre.

Monsieur Christian Chaintré explique que la fin des travaux de pavage autour des Halles et dans la rue Saint Louis nous paraissaient prioritaires, cet investissement n'apparaît pas dans le budget 2021.

Monsieur le Maire entend les arguments de l'opposition mais ce qui sera retenu c'est que l'opposition a voté contre le budget.

Monsieur le Maire rappelle que le budget voirie n'est pas un budget maîtrisé par la commune, c'est une compétence transférée donc maîtrisée par Grand Poitiers. Nous avons une ligne de 158 000 € de CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) au niveau de la voirie ; sur ce sujet la commune de Lusignan a perdu 20 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation des travaux pour aller jusqu'à la rue de la Fée Mélusine est de 700 000 €. Il faudra gérer cette équation pour achever les travaux.

Monsieur Christian Chaintré indique que ces travaux de Cœur de Ville n'ont pas été évoqués au cours de la commission voirie, il serait plus opportun de laisser la rue Raymondin en attente et terminer les travaux du Cœur de Ville.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra aller chercher des subventions et placer la dépense d'investissement à hauteur de 350 000 € pour que l'on puisse achever les projets structurants.

La découverte des tours on peut être pour ou contre, mais c'est un plus pour Lusignan, il faut faire le pavage jusqu'au bout, nous aurons alors fait un gros travail sur le Cœur de Ville. Au niveau investissement nous aurons également le travail de Charles Deroo sur la restauration de l'Église, tout cela sont des dossiers qui nécessitent des moyens importants et qui vont s'étaler dans le temps du mandat.

En ce qui concerne la vaccination, Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que la mairie a réussi à obtenir 17 créneaux de vaccination sur le centre de vaccination de Civray.

Nous avons donc recensé les personnes de plus de 75 ans qui s'étaient inscrites en mairie. Claudine Vaillant et Agnès Ducroq ont joint 17 personnes pour pouvoir les emmener dès demain samedi 20 mars sur le centre de vaccination de Civray.

Les Minibus ont été empruntés à la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, point positif.

La mairie a également réussi à obtenir 24 créneaux de vaccination pour mercredi prochain, le même travail sera fait dès lundi 22 mars pour remplir ces créneaux.

Deuxième point, nous continuons le travail avec le cabinet médical sur la présentation d'un dossier remis à l'ARS pour devenir centre de vaccination éphémère en liaison avec la maison médicale, les médecins, les infirmières sachant que la municipalité met à disposition la salle des Fêtes pour la vaccination.

Ce dossier est toujours bloqué par l'ARS, nous n'avons pas de réponse aujourd'hui. Un nouveau dossier sera présenté avec la participation des 9 communes pour un centre de vaccination éphémère.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mis à l'œuvre pour contacter les gens pour la vaccination de demain samedi.

Monsieur Jean-Louis Durand demande quelle est la règle en matière de pavoisement des édifices publics lors des commémorations ; Aujourd'hui nous sommes le 19 mars, commémoration du cessez-le feu de la guerre d'Algérie, le monument aux Morts n'était pas pavoisé.

Monsieur le Maire répond que le monument aux Morts est pavoisé lors des commémorations organisées par la mairie (11 novembre 1918, le 8 mai 1945, le 8 juin guerre d'Indochine).

La mairie lors des commémorations nationales doit être pavoisée aux couleurs de la nation, nous retirons donc le drapeau européen. Toutes ces commémorations et les règles de pavoisement nous sont rappelées par la Préfecture, le protocole est respecté à Lusignan.

Monsieur le Maire indique que nous devons organiser les élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021.

Il remercie les membres du Conseil Municipal de bien vouloir bloquer ces dates dans leur agenda.

Il rappelle que nous avons modifié l'emplacement du bureau n°2 qui passe de la salle Raymondin à la salle Mélusine.

D'autre part les personnes habitant au lotissement de La Plaine voteront dorénavant sur le bureau n°2 de la salle Mélusine, ceci permet de rééquilibrer le nombre de votants entre le bureau n°1 et le bureau n°2.

Monsieur le Maire indique que nous serons également bureau centralisateur puisque Lusignan est Chef-lieu de Canton ; il nous faudra donc du monde pour ces scrutins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.